



CCAS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 085-268504115-20230328-082023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent – MARTINEAU Stéphanie – CASSARD Pierre – OUVREARD Louisette – GARNIER Dominique – SAUPIN Marie-Annick – HERAUD Frédéric – SELIN Bernadette - BECAUD Nicole - BERNARD Marie-Madeleine – THAREAU-GUEYE Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GRACINEAU Bernard (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU) - GIRAUDEAU Marcel

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 11

N° 8/2023 : Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

La commission administrative, après délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Président ne participe pas au vote) :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE les résultats du Compte administratif 2022 tel que présenté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	72 906.56	91 589.51
RECETTES	136 618.44	75 382.15
RESULTAT	63 711.88	-16 207.36

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-082023-DE

SLOW

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2022 au budget primitif 2023 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement
 - o Recettes 002 - 23 711.88 €
 - o Dépenses 023 - 30 000.00 €

- Section d'investissement
 - o Dépenses 001 - 16 207.36 €
 - o Recettes 1068 - 40 000.00 €
 - o Recettes 021 - 30 000.00 €

DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault



CCAS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-092023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 16 mars 2023.

Etaient présents : FAVREAU Laurent – MARTINEAU Stéphanie – CASSARD Pierre -
OUVRARD Louisette – GARNIER Dominique — SAUPIN Marie-Annick – HERAUD Frédéric –
SELIN Bernadette - BECAUD Nicole - BERNARD Marie-Madeleine – THAREAU-GUEYE
Isabelle - formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GRACINEAU Bernard (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU) - GIRAUDEAU
Marcel

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 11

N° 9/2023 : Adoption du budget primitif 2023

M. le Président rappelle que dans sa séance du 13 février 2023, le CCAS a procédé à la tenue du
Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément aux orientations retenues, Monsieur le Président présente la proposition de budget
2023.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 125 441.88 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 404 461.49 €.

La commission administrative, après délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté

DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent

Favreau

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Président du CCAS

Venansault

EVOLUTION BUDGETS CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM	CA 2022	BP 2023	CA 2023
DEPENSES							
011	Charges à caractères générales	19 322,49	29 842,82		19 402,31	29 366,39	23 000,00
60611	Eau et assainissement	840,63	1 000,00		1 090,32	1 500,00	
60612	Energie - Electricité	128,41	300,00		150,28	300,00	
60621	Combustibles	273,36	300,00		243,01	300,00	Banque alimentaire + 11 rue Pierre Loué
60623	Alimentation	598,51	600,00		575,73	600,00	Banque alimentaire distribution d'été
60632	Fournitures de petit équipement	1 720,71	2 000,00		444,88	4 000,00	Matériels pour réparation maisons Val Fleuri
60633	Fournitures de voirie				77,89		
60636	Vêtement de travail		80,00		0,00		Chaussures jeunes "Argent de poche"
611	Contrat de prest. et de serv.		800,00		0,00	500,00	Dératisation quartier
6132	Locations immobilières				0,00		
61351	Locations mobilières	840,00	900,00		240,00		Location camion pour banque alimentaire
61358	Autres locations mobilières				180,00	900,00	Location camion pour banque alimentaire
615228	Bâtiments	3 097,59	3 134,82		2 614,66	3 496,39	Travaux divers bâtiments (par prestataires)
615231	Entretien voirie				0,00		
615232	Entretien et réparation sur réseaux				563,40		
61558	Entretien autres biens mobiliers	477,79	500,00		0,00	500,00	Réparation chauffe eau
6168	Primes d'assurances	742,31	1 000,00		770,52	1 000,00	Smacl
6184	Versement à des organismes de formation		1 500,00		1 702,00	1 800,00	Formation Humanitude EHPAD
6188	Autres frais divers	720,00	1 000,00		0,00		Abonnement Balises pour ABS
6225	Indemnités au comptable				0,00		
62268	Autres honoraires		6 408,00		0,00		Etudes "Parcours de vie des aînés"
6231	Annonces et insertions				0,00		
6232	Fêtes et cérémonies	2 355,24	2 500,00		1 606,25	3 000,00	Goûter et colis aînés 2023 + buchettes 2022
6236	Catalogue, imprimés et publications					200,00	
6238	Publications divers	190,80			0,00		Tracts "Parcours de vie des aînés"
6261	Frais d'affranchissement	208,49	250,00		156,98	250,00	invitation goûter aînés + colis
627	Service bancaire et assimilé	13,17	20,00		12,19	20,00	Frais paiement loyers par CB
6281	Concours divers (cotisations...)	502,48	550,00		232,20	500,00	UNCCAS + e-collectivités
6283	Frais de nettoyage des locaux	336,00	500,00		0,00	500,00	Nettoyage logement dégradé suite départ
6288	Autres services extérieurs			1 800,00	1 575,00	2 000,00	Animation goûter des aînés
63512	Taxes foncières	6 277,00	6 500,00		7 167,00	8 000,00	Taxe foncière quartier Val Fleuri
637	Autres im pôts						
012	Charges de personnel	4 140,00	4 914,00		3 114,00	4 114,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 420,00	4 000,00		3 000,00	4 000,00	Personnel communal (tonte, entretien divers)
64131	Rémunération pers.	600,00	800,00	-800,00	0,00		Animation goûter des aînés
6451	Cotisations à l'URSSAF	120,00	114,00		114,00	114,00	Cotisation URSSAF membres CCAS
65	Autres charges de gestion courante	16 404,45	21 000,00		14 576,34	17 500,00	17 000,00
6541	Créances admises en non valeur	180,38	1 000,00	0,00		500,00	Dettes Raveau Steven 522 €
65134	Aides	2 034,07	3 000,00		2 960,24	3 000,00	Aides diverses (bon alim., carburant, ...)
657361	Subv° fonct° aux caisses des écoles						
657382	Subv° fonct° aux organismes publics divers	675,00	1 000,00		653,40	1 000,00	Subv. écoles publiques
65748	Subv° fonct° aux pers de droit privé	7 575,00	8 000,00	-2 000,00	5 577,70	6 000,00	Subv. Assoc. école privée + amicale résidents
65888	Charges diverses de gestion courante	5 940,00	8 000,00	-1 000,00	5 385,00	7 000,00	15 € par jour jeunes Argent de poche
66	Charges financières	3 450,48	2 961,72		3 217,47	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 450,48	2 961,72	+2000,00	2 992,47	10 000,00	Intérêt d'emprunt Val Fleuri + ligne trésorerie
6688	Autres charges financières				225,00		frais ligne de trésorerie
042	Dotations aux amortissements	35 472,84	35 472,84		32 596,44	34 461,49	35 472,84
6811	Dotations aux amortissements	35 472,84	35 472,84		32 596,44	34 461,49	
	sous total	78 790,26	94 191,38		72 906,56	95 441,88	90 472,84
023	Virement à la section d'investissement		40 000,00			30 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES	78 790,26	134 191,38	0,00	72 906,56	125 441,88	90 472,84

RECETTES

002	Excédent reporté	23 526,17	32 191,38		32 191,38	23 711,88	23 711,88
70	Vente de produits fabriqués	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
70878	Rembt frais par des tiers						
7088	Autres produits d'activités annexes						
74	Dotations, subventions de participi°	3 140,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
7473	Participation Département	140,00					
74748	Participation autres communes	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00 Subvention communale
75	Autres produits de gestion	99 313,41	99 000,00		101 427,06	98 000,00	99 000,00
752	Revenus des immeubles	99 313,41	99 000,00		100 298,80	98 000,00	99 000,00 Loyers quartier Val Fleuri
75888	Autres produits divers de gestion courante				1 128,26		
77	Produits exceptionnels	2,06	0,00		0,00	730,00	0,00
777	Quote-part des subventions	2,06				730,00	
	TOTAL DES RECETTES :	125 981,64	134 191,38		136 618,44	125 441,88	125 711,88

Excédent	47 191,38	0,00	63 711,88	0,00	35 239,04
	32 191,38	002	23 711,88	002	10 239,04
	15 000,00	1 068	40 000,00	1 068	25 000,00

EVOLUTION BUDGETS CCAS
SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM1	CA 2022	BP 2023	CA 2023
DEPENSES							
13	Subventions	2,06	0,00		0,00	730,00	730,00
13911	Etat et établissements nationaux	1,13				730,00	
13918	Autres	0,93					
16	Emprunts et dettes	54 505,14	56 112,20		54 581,45	61 000,00	61 000,00
1641	Emprunts en euros	54 123,44	54 612,20		54 581,45	60 000,00	
165	Dépôts et cautionnement	381,70	1 500,00			1 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	20 000,00		16 440,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études		20 000,00		16 440,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	39 846,35	-200	20 368,06	326 524,13	326 524,13
2115	Terrains bâtis					326 524,13	326 524,13
21321	Construction immeubles de rapport						
21561	Matériel roulant		16 000,00	+4400	20 368,06		
21351	Installations générales, construction	0,00	23 846,35	-4600			
2181	Installations générales, agencements divers						
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techn.						
2313	Constructions						
27	Autres Immobilisations	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables			+200	200,00		
001	Déficit antérieur reporté					16 207,36	16 207,36
	TOTAL DES DEPENSES	54 507,20	115 958,55	0,00	91 589,51	404 461,49	404 461,49
RECETTES							
001	Excédent reporté	8 756,67	20 485,71		20 485,71		
10	dotations, fonds et réserves	30 000,00	15 000,00		15 000,00	40 000,00	40 000,00
10222	FCTVA						
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	30 000,00	15 000,00		15 000,00	40 000,00	40 000,00
13	Subvention investissement		5 000,00		7 300,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	763,40	0,00		0,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunt					300 000,00	300 000,00
165	Dépôts et cautionnements	763,40					
27	Autres Immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
274	Prestations remboursables						
28	Amortissements des immobilisations	35 472,84	35 472,84		32 596,44	34 461,49	34 461,49
281311	Bâtiments publics	3 115,13	3 115,13				
281318	Autres bâtiments publics				69,00	66,97	
281321	Immeubles de rapport	29 045,71	29 045,71		29 045,71	29 045,71	
281351	Installations matériel	2 479,00	2 479,00		2 479,00	2 479,00	
281361	Matériel roulant				169,73	2 036,81	
28181	Installations agencements	833,00	833,00		833,00	833,00	
281848	Mobilier						
28188	Autres						
	sous total	74 992,91	75 958,55		75 382,15	374 461,49	374 461,49
021	Virement de la section de fonctionnement		40 000,00			30 000,00	
	TOTAL DES RECETTES :	74 992,91	115 958,55		75 382,15	404 461,49	374 461,49
Excédent		20 485,71	0,00		-16 207,36	0,00	-30 000,00

Cap. emprunt Val Fleuri, maison Bouquet
Caution suite à départ locataires

Parcours de vie des aînés

achat maison Bouquet
début travaux Parcours de vie

Subv. triporteurs (Malakoff H., Carsat, MSA)



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-102023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaients présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD - Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD – Stéphanie MARTINEAU – Louissette OUVRARD – Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN – Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU – Bernard GRACINEAU (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 10/2023 : EHPAD LE VAL FLEURI – RECRUTEMENT SOUS LA FORME D'UN C.A.E. (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI) A TEMPS non complet agent jour

Monsieur Le Président informe la commission que, suite à la non embauche d'un agent en contrat PEC sur un poste vacant, l'établissement souhaite de nouveau recruter un agent en contrat CAE à 27.65 heures hebdomadaires.

Il est donc proposé de recruter le poste d'adjoint technique en contrat CAE. Ce poste sera mis au profit du service agent de jour.

Dans cette optique, une convention individuelle avec les services de Pôle Emploi a été conclue en retenant les éléments suivants :

- Date de début : 01/04/2023
- Durée de la convention : maximum 24 mois
- La nature des fonctions demandées : agent social – service hôtellerie/ménage
- La durée hebdomadaire : 27.65 heures
- La rémunération : 1367.50 euros brut mensuel
- Le niveau minimum de l'agent qui serait tuteur sera indiqué sur le contrat

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer pour :

- Approuver la convention individuelle qui fixe les modalités d'orientations et d'accompagnement professionnel et qui prévoit les actions de formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience
- Autoriser M. Le Président à signer la convention définie ci-avant,
- Autoriser M. Le Président à signer le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi lié à cette convention sur la base d'un temps de travail de 27.65 heures hebdomadaires et d'une rémunération correspondant au S.M.I.C. en vigueur lors de la conclusion dudit contrat à compter du 01/04/2023 et pour une durée d'un contrat maximum de 24 mois tel que défini ci-avant,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention individuelle qui fixe les modalités d'accompagnement professionnel et qui prévoit les actions de formation et la validation des acquis de l'expérience
- D'autoriser M. Le Président à signer la convention définie ci-avant,
- D'autoriser M. Le Président à signer le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi lié à cette convention sur la base d'un temps de travail de 27.65 heures hebdomadaires et d'une rémunération correspondant au S.M.I.C. en vigueur lors de la conclusion dudit contrat à compter du 01/04/2023 et pour une durée maximum d'un contrat de 24 mois tel que défini ci-avant,
- D'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au financement de ce dispositif.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 23 mars 2023

M. Le Président
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD - Stéphanie
MARTINEAU - Louissette OUVRARD - Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN -
Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU - Bernard GRACINEAU (pouvoir à
Stéphanie MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 11/2023 EHPAD LE VAL FLEURI - MODIFICATION DE POSTE

Monsieur Le Président interpelle la commission dans le cadre de la mise à jour du
tableau des effectifs suite :

à la demande de l'infirmière coordinatrice de reprendre un poste d'infirmière et
à la réorganisation que cela engendre.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Supprimer un poste d'infirmière en soins généraux à 90% à compter du
1^{er} avril 2023.
- Créer un poste d'infirmière en soins généraux à mi-temps à compter du
1^{er} avril 2023.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, la Commission administrative, à l'unanimité :

- DELEGUE Monsieur Le Président pour signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-112023-DE

Pour extrait certifié conforme, le 23 mars 2023

~~M. Le Président~~
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent

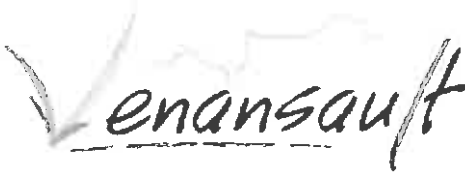
Favreau

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Président du CCAS

Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD – Stéphanie
MARTINEAU – Louissette OUVRARD – Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN –
Isabelle THAREAU GUEYE

Absent excusé: Marcel GIRAUDEAU – Bernard GRACINEAU (pouvoir à Stéphanie
MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 12/2023 : EHPAD LE VAL FLEURI – TARIFICATION 2023

Monsieur Le Président informe la commission administrative que chaque
année il convient de définir les différents prix applicables au sein de l'EHPAD. Cela a
été voté par délibération en date du 15/12/2022. Il convient cependant d'ajouter à
cette liste, la clé de boîte aux lettres qui engendre des frais de changement de
barillet lors de la perte de la clé:

Après délibéré, la commission du C.C.A.S, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les tarifs suivants :
- Repas personnel extérieur (mairie) : 5.00 €
- Repas invités adultes : 14.00 €
- Repas invités enfants (-10 ans) : 8.00 €
- Fête de l'été repas et animation adulte : 23 €
- Fête de l'été repas et animation enfant (-10 ans) : 12.00 €
- Caution du logement : 800 euros
- Coût horaire facturé à la mairie pour l'entretien du linge : 20.09 € de l'heure
- Accès téléphonique et internet des résidents : 15 € par mois
- Clé de chambre (en cas de perte) : 57 €
- Clé de boîte aux lettres (en cas de perte) : 17 €
- Marquage du linge : 80 € le trousseau
- Forfait hôtelier (déduit en cas d'absence et non d'hospitalisation) : 20 € par jour.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-122023-DE

- **DELEGUE Monsieur le Président pour signer les documents à intervenir.**

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 23 mars 2023

~~M. Le Président~~
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent

Favreau

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Président du CCAS

Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD - Stéphanie
MARTINEAU - Louissette OUVRARD - Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN -
Isabelle THAREAU GUEYE

Etaient absents : Marcel GIRAUDEAU - Bernard GRACINEAU (pouvoir à Stéphanie
MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11

N° 13/2023 EHPAD LE VAL FLEURI – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Président demande au C.C.A.S de bien vouloir examiner les comptes
de gestion de l'exercice 2022, dressés par le receveur municipal pour le budget de
l'EHPAD Le Val Fleuri.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur
accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
l'actif, du passif, de l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il est en tout point semblable au compte - administratif dressé par
l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, la commission administrative, à l'unanimité (M. Le Président
n'est pas autorisé à voter) :

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 065-268504115-20230328-132023-DE

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

~~Le Président,~~
~~Laurent FAVREAU~~

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230329-142023B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD – Stéphanie MARTINEAU –
Louisette OUVRARD – Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN – Isabelle THAREAU
GUEYE

Etaient absents : Marcel GIRAUDEAU – Bernard GRACINEAU (pouvoir à Stéphanie
MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 14/2023 - EHPAD LE VAL FLEURI – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Le Président présente à l'assemblée les résultats du compte administratif
tant en fonctionnement qu'en investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 148 208.41 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit et se traduit par un prélèvement
sur le fond de roulement de 142 044.25€.

Après délibéré, la Commission Administrative :

- **ACCEPTÉ** les résultats du compte administratif 2022 :
 - o Section de fonctionnement – déficit de 148 208.41€.
 - o Section d'investissement – prélèvement sur le fond de roulement de
142 044.25€.
- **DECIDE** d'affecter les résultats tel que définit dans le tableau joint à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,


Signé électroniquement par Laurent Favreau
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : Président du CCAS Venansault



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-152023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD - Stéphanie
MARTINEAU - Louissette OUVRARD - Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN -
Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU - Bernard GRACINEAU (pouvoir à
Stéphanie MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 15/2023 - EHPAD LE VAL FLEURI – Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2023


Monsieur Le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante la section
de fonctionnement et d'investissement de l'EPRD de l'EHPAD Le Val Fleuri pour la
période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la section de fonctionnement et d'investissement de l'EPRD de
l'EHPAD Le Val Fleuri tel que défini dans le tableau joint à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,


Le Président,
Laurent FAVREAU
Maire de Venansault
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		Compte de résultat prévisionnel :	
		TOTAL GÉNÉRAL	
	Total des mandats émis en 2022		3 010 057,09
	Total des titres émis en 2022		2 861 848,68
	Résultat de l'exercice 2022	Excédent	
		Déficit	-148 208,41
	solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2022	Excédent	
		Déficit (-)	0,00
	Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent	-148 208,41
		Déficit	0,00

AFFECTATION :L'affectation de l'excédent est la suivante :

		HÉBERGEMENT DÉPENDANCE ET SOINS	
		Affectation globale : TOTAL GÉNÉRAL	
	en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2023 (N+1) (compte 119)		0,00
	en investissement sur 2023 (N+1) (compte 10682)		0,00
	en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2023 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		0,00
	en réserve de compensation sur 2023 (N+1) (compte 10686)		0,00
	en réserve de trésorerie sur 2023 (N+1) (compte 10685)		0,00
	en report à nouveau excédentaire 2023 (N+1) (compte 110)		0,00
	Total affecté		0,00

L'affectation du déficit est la suivante :

		HÉBERGEMENT DÉPENDANCE ET SOINS	
		Affectation globale : TOTAL GÉNÉRAL	
	par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2023 (N+1) (compte 110)		0,00
	par reprise sur la réserve de compensation en 2023 (N+1) (compte 10686)		78 847,90
	en report à nouveau déficitaire sur l'année 2023 (N+1) (compte 119)		69 360,51
	Total affecté		148 208,41

Solde réserve de compensation au 31/12/2021

132282,14

Solde réserve de compensation au 31/12/2022

0,00

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	272 620,59
Recettes d'investissement	130 576,34
Excédent d'investissement	-142 044,25
Excédent antérieur	
Résultat de clôture	

Dépenses

001 - déficit reporté	-142 044,25
-----------------------	-------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD – Stéphanie
MARTINEAU – Louissette OUVRARD – Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN –
Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU – Bernard GRACINEAU (pouvoir à
Stéphanie MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11

N° 16/2023 EHPAA LE VAL FLEURI – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Président demande au C.C.A.S de bien vouloir examiner les comptes
de gestion de l'exercice 2022, dressés par le receveur municipal pour le budget de
l'EHPAA Le Val Fleuri.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur
accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
l'actif, du passif, de l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il est en tout point semblable au compte – administratif dressé par
l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, la commission administrative, à l'unanimité (M. Le Président
n'est pas autorisé à voter) :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa
part.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-162023-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

~~Le Président,~~
~~Laurent FAVREAU~~

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041
NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-172023B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD - Stéphanie
MARTINEAU - Louissette OUVRARD - Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN -
Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU - Bernard GRACINEAU (pouvoir à
Stéphanie MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 17/2023 - EHPAA LE VAL FLEURI – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Le Président présente à l'assemblée les résultats du compte
administratif tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les résultats des deux sections sont nuls car l'EHPAA n'a eu aucune activité
dans l'année 2022.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat égal à 0€.
La section d'investissement fait apparaître un résultat égal à 0€.

Après délibéré, la Commission Administrative

- ACCEPTE les résultats du compte administratif 2022 :
 - o Section de fonctionnement – résultat égal à 0€.
 - o Section d'investissement – résultat égal à 0€.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président
Laurent FAVREAU
Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois mars, à 18 heures 30,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 14 mars 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Pierre CASSARD -
Laurent FAVREAU - Dominique GARNIER - Frédéric HERAUD - Stéphanie
MARTINEAU - Louissette OUVRARD - Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN -
Isabelle THAREAU GUEYE

Absents excusés : Marcel GIRAUDEAU - Bernard GRACINEAU (pouvoir à Stéphanie
MARTINEAU)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

N° 18/2023 EHPAA LE VAL FLEURI – Section de fonctionnement EHPAA Le Val Fleuri

Monsieur Le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante la section de
fonctionnement du budget de l'EHPAA Le Val Fleuri pour la période du 1^{er} janvier au
31 décembre 2023.


Monsieur Le Président présente un budget permettant l'ouverture des crédits à hauteur
du nombre de places autorisées soit 10. Cependant il informe la commission, qu'étant
donné que les places sont localisées dans l'EHPAD et qu'elles dépendent de l'accueil
de couples, que le taux d'occupation maximum de 10 places ne pourra pas être atteint
continuellement.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la section de fonctionnement du budget de l'EHPAA Le Val Fleuri tel
que défini dans le tableau joint à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,


Le Président
Laurent FAVREAU
Signé et communiqué par Laurent
Favreau
Date de signature : 28/03/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230328-182023-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois

BUDGET EHPAA LE VAL FLEURY

2023

DEPENSES		
60	Achats et variation des stocks	0
61	Services extérieurs	0
62	Autres services extérieurs	225646,77
	6215 Personnel affecté à l'établissement	123 411,03
	6287 Remboursement de frais	102 235,74
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0
64	Charges de personnel	0
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	0
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dotations aux amortissements	0
TOTAL DES DEPENSES		225646,77

RECETTES		
70	Produits	0
71	Production stockée	0
72	Production immobilisée	0
73	Dotations et produits de tarification	225 646,77
	73418 Produits à la charge de l'usager des autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	225 646,77
74	Subventions d'exploitation et participations	0
75	Autres produits de gestion courante	0
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprises sur amortissements	0
TOTAL DES RECETTES		225646,77

